

16 / RÉUNION DU 13 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le treize avril à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de LAMBERVILLE, légalement convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par M. Le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 et L.2122.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

F. de BRUNVILLE, B. FOUSSE, Y. FRANCOISE, P. POTEY, S. DUVIVIER, C.MARIE, M. HELAINE, J. RIVIERE, R. LEFEBVRE, A. FOUSSE

Absent excusé : M. Louis-Marie GRELLIER

Secrétaire de séance : M. Jimmy RIVIERE

I) ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 15 FEVRIER 2016

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité et le registre est signé.

M. le Maire fait part au conseil municipal que lors de cette réunion le versement d'une subvention de 50€ avait été voté pour le projet de mise en place d'une promenade de la Paix de la ville de Ouistreham Riva-Bella. Après avoir étudié le formulaire le montant de la subvention est prédéfini par strate de population ce qui correspond pour Lamberville à un montant de 150€ M. le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite participer à hauteur de 150€ ou annuler la participation. Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne plus verser de participation à la ville de Ouistreham Riva Bella.

II) CESSION DROIT DE CHASSE DES TERRAINS COMMUNAUX

M. le Maire informe le conseil municipal que la société de chasse de Lamberville fait un plan de chasse aux chevreuils et a reformulé auprès des particuliers propriétaires de terrains leur demande de droit de chasse ainsi qu'à la commune concernant les terrains communaux.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour leur céder le droit de chasse sur les terrains communaux.

III) DEMANDES DE SUBVENTIONS RECUES DES ASSOCIATIONS

M. le Maire présente la demande de subvention reçue par l'AFSEP (Association Française des Scléroses en Plaques), le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le versement d'une subvention d'un montant de 10 € (article 6574).

Concernant la demande du SAG, cette dernière avait déjà fait l'objet d'une délibération en date du 15 février 2016 où le conseil avait voté le versement d'une subvention d'un montant de 10€

IV) ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Après avoir présenté le compte administratif 2015 M. le Maire se retire, et M. Bernard FOUSSE, 1^{er} adjoint préside le vote.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif 2015 de la Commune de Lamberville. Le compte administratif étant conforme au compte de gestion.

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	16 592.41€	102 764.57€	119 356.98€
Dépenses	33 830.93€	65 113.10€	98 944.03€
Résultat de l'exercice			
Excédent		37 651.47€	20 412.95€
Déficit	17 238.52€		

V) VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte de Gestion 2015 de la Commune de Lamberville.

VI) AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'affectation du résultat 2015 de la Commune de Lamberville.

	Résultat CA 2014	Virement à la section de fonctionnement	Résultat de l'exercice 2013	Restes à réaliser 2015	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Invest	-11 177.72€		-17 238.52€	2 531.00€	- 1 731.00€	-30 147.24€
				800.00€		
Fonct	65 568.78€	11 177.72€	37 651.47€			92 042.53€
Excédent global cumulé au 31/12/15						92 042.53€
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement						30 147.24€
Solde disponible affecté à l'excédent de fonctionnement (ligne 002)						61 895.29€
Total affecté au 1068						30 147.24€

VII) VOTE DES TAUX POUR L'ANNEE 2016

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le maintien des taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2016 :

Taxes	Taux 2015	Taux 2016
Taxe d'habitation	4.13	4.13
Taxe foncière propriétés bâties	6.93	6.93
Taxe foncière propriétés non bâties	11.05	11.05

VIII) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Après présentation du budget par M. le Maire, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2016 de la Commune de Lamberville.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses dans la section d'investissement à 133 892.00€ et 157 533.00€ dans la section de fonctionnement.

Ainsi délibéré, le jour, mois et an que dessus.